

L. A.

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 4 FR. — UN AN : 8 FR.
(Etranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS. — 14, rue Al-Djazira, 14. — TUNIS.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

INSERTIONS

Les annonces sont reçues au bureau du journal, coin des rues La Valette et de Darnemarck et à l'imprimerie Franco-Tunisienne.

SOMMAIRE

La Banque d'Etat et l'annexion.
Monseigneur Gazaniol.
Economies de bouts de chandelles.
Chambre de Commerce de Tunis.
L'Industrie à Tunis.
La Tunisie livrée aux pédagogues.
Le Choléra.
Nos promenades.

LA BANQUE D'ÉTAT ET L'ANNEXION

Ah ! sapsristi, je crois que le tour va être bien joué et les accapareurs de se frotter les mains avec satisfaction.

Ma foi, à leur place, nous en ferions autant, MM. Tout-à-Nous ont de quoi être contents.

Un de nos amis de Paris nous écrit qu'ils ont, en partie, réussi dans leur petit travail parisien : la fille de leur cœur, la « Banque de Tunisie », deviendrait, avant la fin des vacances parlementaires, banque d'Etat !

La chose aurait été arrêtée entre MM. Rouvier, Massicault et le *Syndicat* lors du séjour de notre ministre à Paris, en juin dernier.

Depuis plusieurs années, nous jetons le cri d'alarme au sujet de la création d'une banque d'Etat spéciale, banque beylicale ayant le privilège d'émettre du papier-monnaie et qui ne serait autre que la « Banque de Tunisie ».

Présentement, nous aurons à examiner les rapports existant entre la création de cette banque et les tendances annexionnistes.

On sait dans quelles conditions la « Banque de Tunisie » paraît vouloir demander sa transformation en *Banque d'Etat* : la concession aurait une durée de 90 ans. Réellement cela n'est pas exagéré et ces messieurs sont bien modestes de ne pas tâcher d'avoir leur petit centenaire.

Supposons donc que dans trois, quatre, cinq ou dix ans des événements inattendus mettent la France en demeure d'annexer purement et simplement la Tunisie, quitte à servir annuellement à la famille beylicale sa liste civile. Quelle sera la situation du gouvernement de la République vis-à-vis de la banque beylicale ?

Cette Banque n'aura évidemment plus de raison d'exister ; car l'Etat qu'elle représente, l'autorité beylicale qui lui aura accordé cette concession, seront supprimés.

Pourra-t-elle continuer à subsister ? Non, car la Tunisie se trouvera désormais colonie française.

Mais ayant obtenu une concession, elle aura des droits et sera dans la légalité en réclamant une indemnité considérable.

Les financiers et les hommes bien connus qui patronnent la Banque de Tunisie, sont, par conséquent doués d'un flair extraordinaire. Fidèles élèves de l'école, ils savent choisir, pour toutes leurs entreprises, le moment opportun.

Nous sommes bien convaincus qu'ils n'ont réclamé, avec tant d'insistance, la faveur de cette transformation en banque d'Etat, qu'en vue même de l'annexion.

L'opération est fort bien comprise : fort peu de peines et de difficultés et une forte somme à se partager.

C'est légal, honnête, juridiquement parlant ; mais enfin, entre nous, c'est parfaitement canaille. A vrai dire, les voies et moyens importent peu à ces caméléons politiques.

On nous répondra : vous parlez beaucoup, seulement bien à faux ; qui vous dit que la banque ne cesserait, sans indemnité aucune, d'être banque d'Etat, pour redevenir simple banque coloniale, à l'époque de l'annexion ?

Nous avons peine à le croire. Il en serait ainsi si nous avions affaire à de petits appétits : tel n'est pas le cas. Les agioteurs de la Société Rouvier, Massicault et Cie, capital ministériel, ont l'estomac plus vaste et plus avide.

L'appétit vient en mangeant, comme le dit fort bien le proverbe, et nous avons bien peur que plus les gains s'accroissent, plus ces messieurs travaillent à toute vapeur.

Quand on étudie la façon dont la Tunisie est livrée aux dévergondages parlementaires, on pense au roman de Richepin. *La Glu*.

Nous aussi, nous avons notre glu, notre pieuvre ; elle nous suce le sang, nous épuise, nous éreinte, nous vide ; son action est multiple, car, ainsi que son modèle des fonds sous-marins, cette pieuvre financière a plusieurs bras.

Non, vraiment, il y a assez longtemps que nous sommes prostitués à cette femelle.

Qu'on la tue.

Les habitants de Bèjà, Medjez-el-Bab, Tébourba et Djedeïda demandent s'il ne serait pas possible d'avancer l'heure de départ du premier train et de le faire arriver vers huit heures du matin à Tunis au lieu de onze heures et demie.

En arrivant à onze heures et demie les habitants de ces diverses localités n'ont bien souvent pas le temps nécessaire pour faire toutes leurs courses avant trois heures, aussi sont-ils obligés, à leur grand détriment, de passer la nuit à Tunis.

Le train de 3 heures 35 sur Bèjà et Souk-el-Arba devrait, par contre, être retardé d'au moins une heure et demie.

Ces heures donneraient satisfaction à toute la population de cette contrée, aussi sommes-nous certains que l'honorable chef d'exploitation du Bône Guélmia voudra bien étudier la question et prendre en considération les doléances des colons de cette région.

MONSEIGNEUR GAZANIOL

Par suite de décès, un important mouvement dans les archevêchés et évêchés de France est en préparation au ministère de la Justice et des Cultes.

La sollicitude du gouvernement de la République Française devrait bien se porter sur notre si aimé évêque, Monseigneur Gazaniol.

L'évêque de Tunis est depuis très longtemps connu par ses opinions républicaines qu'il ne cache du reste pas plus que Monseigneur Fuzet, l'évêque de la Réunion.

Le gouvernement, selon nous, ne saurait trop récompenser les membres du clergé qui ont accepté sans arrière-pensée la république dès sa proclamation et la servent en bons français et bons patriotes qu'ils sont.

ECONOMIES DE BOUTS DE CHANDELLES

Quelques-uns de nos compatriotes nous taxent « d'adversaires de parti pris » parce que, régulièrement, chaque semaine, nous sommes dans l'obligation, bien malgré nous, d'attaquer soit M. Massicault, M. Coustou ou M. Bourde.

Eh bien ! que ceux qui pensent ainsi se détrompent et qu'ils sachent que nous ne demanderions pas mieux, au contraire, d'avoir à louer les diverses administrations de la Régence.

Ce n'est pas chose si agréable que cela, d'attaquer Pierre et Paul et on ne le fait pas de gaieté de cœur, car ce sont des ennemis que l'on se fait.

Mais quand on vous prouve par A+B, c'est-à-dire par des arguments probants, que notre ministre est un homme cupide, que M. Bourde est incapable d'occuper le poste de directeur des Contrôles et qui plus est de directeur de l'Agriculture et que M. Coustou est plus préoccupé de sa santé que de bien gérer les finances des Contributions diverses, que devons-nous faire ? nous faire et ne rien dire ? Cela ne se peut, ces messieurs en prendraient alors vraiment trop à leur aise.

Ainsi nous venons d'apprendre un fait que nous ne pouvons nous empêcher de dévoiler au public, tant il nous a surpris, en raison de l'économie mesquine, économie de bouts de chandelles qui en résulte.

L'administration des Travaux Publics a un état-major de première classe. Les cadres comprennent de nombreux ingénieurs, conducteurs, piqueurs et employés divers pour ne pas faire grand chose, comme on le sait, puisque on ne construit pas les chemins de fer, peu ou pas de routes. Cet état-major coûte annuellement une somme assez rondelette qu'on dissimule d'une singulière façon, en raison du peu de travaux qu'il se font dans la Régence, afin de ne pas trop faire crier, lorsqu'on présente le budget au ministre des Affaires Etrangères et aux chambres.

Pendant les mois de juillet et d'août, la direction des Travaux Publics n'a trouvé rien de mieux que de mettre *a pied* les deux tiers des cantonniers. Il en résulte pour elle une économie d'environ 100 hommes à 70 francs, en moyenne, soit 7,000 francs par mois ou 14,000 francs pour les deux mois.

Il paraît qu'en juillet et août les routes n'ont pas besoin d'être entretenues, alors que pendant ces deux mois le charroi est très fort. Cette somme de 14,000 francs sert à payer l'état-major dont une bonne partie se rend en France aux frais de la princesse, jusqu'à destination.

Que peut-on penser de cette manière d'agir ? On prive pendant deux mois de pauvres gens de leur maigre salaire pour le donner à des gens dont on n'a pas besoin. Pourquoi ne supprime-t-on pas pendant deux mois les appointements de tous les fonctionnaires des Travaux Publics ?

Allons, M. Michaud, supprimez ces économies de bouts de chandelles et rendez à de pauvres diables le pain que vous leur avez ôté.

Si vous tenez à faire réellement des économies, supprimez autour de vous les sinécures.

Pourrait-on nous dire, pourquoi MM. Bensasson frères, négociants italiens, à Tunis, ont été autorisés à apposer des affiches réclames en français et en italien dans le vestibule du Palais de Justice, (Palais Khreddine), donnant les prix de leurs papiers peints ?

Nous avons toujours cru que les murs de ce vestibule avaient été affectés exclusivement à l'affichage des placards légaux et judiciaires, et ce qui nous autorise à rester dans cette croyance, c'est qu'il n'y a dans le dit vestibule aucune affiche de commerçants français.

Nous prions l'honorable vice-président de la municipalité, délégué aux travaux de la ville, de vouloir bien se rendre à l'avenue de Bab-Djedid afin d'y admirer le sans-gêne incroyable de l'entrepreneur.

Sous le prétexte d'utilité publique, il n'est pas permis de boucher ainsi l'entrée des magasins de cette avenue et d'arrêter par conséquent tout commerce.

En certains endroits la hauteur de la terre amoncelée contre les portes s'élève à plus d'un mètre.

Il ne faut plus se gêner. C'est nous qui voudrions avoir un magasin dans ce quartier, nous ferions passer un fichu quart-d'heure au petit entrepreneur.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TUNIS

Procès-verbal de la séance du 12 juillet

Sont présents : MM. Ventre, président ; Peloni, vice-président ; Savon, secrétaire ; Cambiaggio, Charpin, Chateau, Curtelin, du Fresnel.

Absents excusés : MM. Targe, trésorier ; Faure, Emile Lambert, Odent.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de réunion du 14 juin.

M. Curtelin déclare que contrairement à ce que mentionne le procès-verbal de cette séance, il a pris part à la discussion à laquelle a donné lieu la demande formée par M. Grima, et que de plus il a voté pour la mise en adjudication.

Acte est pris de cette déclaration. Le procès-verbal est ensuite adopté.

Plusieurs membres s'étonnent de ce que la délibération motivée par la lettre de M. Grima a été portée, d'une manière incorrecte à la connaissance d'un journal de la localité (*la Petite Tunisie*).

Ils pensent que, à l'effet d'éviter le retour de semblable incident, il conviendrait de ne voter qu'au scrutin secret.

M. Savon tient à déclarer que le secrétariat est resté absolument étranger à la communication dont il s'agit.

M. le Président rappelle que les décisions adoptées par la Chambre doivent toujours conserver un caractère impersonnel. Le scrutin secret est de rigueur chaque fois qu'il est proposé.

Après échange d'explications, la Chambre regrettant l'indiscrétion commise par l'un de ses membres, décide de passer à l'ordre du jour.

M. le Président entretient la Chambre de l'intention manifestée par M. le Ministre Résident, de voir la chambre d'Agriculture prendre, dans les cérémonies officielles, le pas sur la chambre de Commerce.

Cette communication donne lieu à une longue discussion après laquelle la Chambre charge son bureau, de faire en son nom, auprès de M. le Résident général, une démarche à l'effet d'obtenir le maintien des prérogatives, dont-elle a joui de-

puis sa création ou de rechercher les bases d'un accord de nature à ménager toutes les susceptibilités.

En conséquence de cette décision les questions inscrites à l'ordre du jour seront mises en délibération au cours de la plus prochaine séance.

L'INDUSTRIE A TUNIS

L'ADMISSION TEMPORAIRE

Ainsi que je me le suis proposé, j'aborde aujourd'hui la question de l'admission temporaire, au point de vue du développement de l'industrie à Tunis.

Et pour dissiper un doute que mon premier article a pu laisser dans l'esprit des lecteurs, je déclare que je veux traiter cette question aussi généralement que possible et ne pas m'arrêter à l'alcool seulement.

Il y a, en effet, on plutôt il y a eu à Tunis des industries, autrefois prospères, celle des chéchias, par exemple, et encore celle de la teinture des cotonnades et indiennes à l'indigo, qui n'existent plus qu'à l'état de souvenir, et on peut se convaincre de la vérité de ce que j'avance en allant se promener dans les souks. On verra abandonnés nombre de métiers, qui servaient autrefois à la confection des chéchias, dont la réputation avait envahi le monde entier. Cette industrie est tombée grâce au peu de clairvoyance de nos gouvernants, qui ne savent pas calculer que tel impôt n'est bon qu'à tuer l'industrie locale, incapable de lutter contre la concurrence étrangère.

Je suis convaincu que si le gouvernement, mieux conseillé et mieux éclairé, avait autorisé l'admission temporaire de certaines matières premières, il aurait favorisé bien des industries qui seraient prospères aujourd'hui, au lieu d'avoir disparu de la Régence pour aller s'établir soit en Angleterre, soit en Turquie et ailleurs encore.

Qu'est-ce donc enfin que l'admission temporaire ? L'admission temporaire est une faculté qui est accordée aux industriels, fournissant une caution solvable, de faire entrer en franchise, dans des entrepôts autorisés, certaines matières premières destinées à être modifiées ou employées dans l'industrie ; ainsi, par exemple, l'indigo destiné à la teinture, l'alcool destiné à la fabrication des liqueurs ou des parfums, le blé destiné à la minoterie, etc., etc.

A l'entrée des marchandises en entrepôt à Tunis, la douane doit délivrer à l'industriel un acquit à caution, constatant la quantité des marchandises admises temporairement, et au bout d'un laps de temps à déterminer, une année ordinairement, l'industriel doit justifier que les marchandises admises ont été réexpédiées sous une autre forme, ou sous leur forme primitive, en dehors de la Régence, soit en totalité soit en partie. Si la marchandise a été réexpédiée en totalité, l'industriel ne doit rien à l'administration ; si, au contraire, une partie de la marchandise a été consommée dans la Régence, l'industriel devra payer le droit pour la partie qui y aura été consommée et qui sera alors de 10 0/0 si c'est du liquide, et de 8 0/0 si c'est du solide, ce qui permet à l'industriel tunisien de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

Telle est, dans ses grandes lignes, la physionomie de l'admission temporaire. Dans mon prochain article, je préciserai tous les avantages qui pourraient en résulter ; j'examinerai ce que pourrait rapporter au gouvernement la création de certaines usines et j'espère prouver que les ressources du gouvernement beylical sont suffisantes pour permettre d'adopter une mesure qui serait la fortune du pays et qui remplirait en même temps les caisses de son Trésor.

(A suivre.)

LA TUNISIE LIVREE AUX PEDAGOGUES

L'art d'administrer surtout aux colonies se complique de divers problèmes assez complexes, dont un des plus difficiles est bien certainement de combattre l'empiètement d'une certaine catégorie de fonctionnaires qui se croient destinés à guider avec les seules ressources de leurs lumières les destinées d'une colonie naissante et qui ne paraissent pas le moins du monde se douter qu'une fusion bien ordonnée de tous les intérêts en présence est encore la meilleure formule capable de constituer un faisceau compact de toutes les forces agissantes dans une société en voie de formation. Exclure tel ou tel élément sous prétexte de son imperfection, est une de ces erreurs communes aux doctrinaires, imbus des préceptes d'Écoles et toujours peu au courant des exigences de la vie pratique.

Ce qu'il faut aux Colonies, ce sont moins des rouages parfaits que des éléments vigoureux, dont la sève un peu désordonnée au début, s'accommode mal de certaines réglementations que les traditions administratives métropolitaines ont coutume de vouloir appliquer partout, sans soucis des différences d'humeur, de mœurs, et des variations de climat que modifient souvent diverses situations économiques.

Ce que nous demandons à l'Administration se résume en trois opérations bien définies : sécurité, salubrité, viabilité, et nous croyons ce champ assez vaste pour exercer la sagacité et l'esprit de suite de nos administrateurs, aussi les voyons-nous avec le plus grand déplaisir abandonner cette voie pourtant assez large en elle-même pour se jeter à corps perdu dans des réglementations et des opérations toutes au plus bonnes à distraire la population un peu désœuvrée qui vit dans les centres littéraires, et sembler s'attacher à restreindre l'initiative et la responsabilité des particuliers. Il ne faut pas l'oublier, une condition essentielle du bon ordre et du progrès aux colonies se trouve dans l'absence complète de toute ingérence dans les intérêts des colonisateurs ; vous devez leur donner, très rapidement, et avec la plus grande complaisance, des renseignements bien précis et très complets sur les ressources et les conditions matérielles du pays. Tout ce qui dépasse ce programme est de trop, et constitue une gêne dans le libre fonctionnement de la colonisation.

Le colon a des besoins qu'il connaît mieux que personne, il lui faut d'abord de l'air, de la liberté et des garanties de sécurité ; le reste le regarde, il saura y suffire.

Ce qui est nécessaire à la Tunisie en ce moment est un courant continu de commerçants, de défricheurs et de travailleurs de toutes sortes.

Lorsque les Romains, sous la conduite de César, conquièrent la Gaule, et imposaient par une loi commune à l'histoire ; quand le vainqueur est supérieur en civilisation, leur langue aux vaincus ; ce ne fut ni des grammairiens, ni des rhéteurs qui y présidèrent, mais bien des soldats, des colons et des trafiquants de toute espèce qui établirent un échange continu de produits, et créèrent dans la suite un impérieux besoin de bien-être contre lequel les anciennes habitudes locales durent disparaître. Lorsque avec le temps, et forcé par la nécessité du contact journalier le peuple arabe se sera familiarisé avec le français vulgaire, on aura tout le loisir d'appeler les hautes classes arabes, poussées par l'ambition afin d'arriver aux fonctions publiques, à l'étude de notre belle langue littéraire ; mais jusque-là ne nous égarons pas dans des spéculations problématiques et qui ne serviraient qu'à énerver et à détendre le ressort nécessaire à assurer notre im-

plantation dans le pays : en un mot, ne commençons pas à bâtir notre édifice colonial par le sommet, étudions-nous plutôt à assurer ses fondations par des matériaux solides, mêmes grossiers. Les natures affinées que les recherches d'une culture intellectuelle attirent et absorbent, n'ont rien à faire ici : qu'elles retournent en France, où elles trouveront d'amples satisfactions, et un aliment journalier.

Toute chose est bonne venant à son heure, et pas un seul d'entre nous ne pense à nier le rôle important de l'Instruction publique aux colonies, mais de là à la déclarer seule utile, à la croire seule capable de nous assurer la conquête morale de la population tunisienne, nous semble aller un peu loin et la détourner aveuglément de son rôle véritable et salutaire. L'Arabe comme toutes les natures primitives demande que l'on parle à ses yeux, ce sont les nombreux exemples de la vie pratique qui lui conviennent le mieux, de préférence à toutes les formules scientifiques que l'on pourra imaginer et dont il se soucie fort peu. Lorsqu'aux champs, dans la rue, il aura vu et apprécié les avantages du travail, et les résultats d'une pratique qui ne lui sera pas imposée, mais qu'il suivra dans toutes ses manifestations ; soyez sans crainte, son indolence se fondra comme la gelée du matin au lever d'un clair soleil. Voir son champ recouvert d'une maigre récolte à côté de celui de l'Européen richement garni, contempler son bœuf, efflanqué, que la faim presse sur des pâturages grillés par les chaleurs de l'été, et contempler les troupeaux bien nourris des colons, vaudront mieux pour sa nature avide que toutes les longues leçons de vos zelés et bien intentionnés professeurs, n'ayant à offrir, entre quatre murs, que des formules sèches et monotones.

Donner des fêtes, faire des discours ! est utile sans doute ; mais ce n'est, à notre avis, que la partie accessoire du programme d'un sérieux administrateur, et notre Résident général qui est parfois un habile homme, n'a pas encore su dépouiller le professeur enivré par une fortune aussi inespérée et il paraît vouloir faire usage à Tunis, de la même tactique qui lui a si bien réussi jusqu'à ce jour dans tous les emplois qu'il a occupés. Cependant cette façon d'administrer qui pouvait être sans conséquences graves dans le département du Rhône avec les Lyonnais qui sont gens pratiques, admirablement organisés pour faire eux-mêmes leurs affaires, sans le secours de personne ; peut produire dans la Régence, les plus déplorable résultats dans l'avenir : d'autant plus que l'exemple est contagieux, et que l'exhibitionnisme, cette maladie du siècle semble gagner tous nos chefs de service ; même ceux qui nous paraissent, par leur caractère, les moins destinés à la contagion ; et il n'est pas jusqu'à notre directeur de l'Enseignement Public qui ne veuille briller à son tour, et avoir ses fêtes où il convie son personnel en entier, comme à une parade obligatoire.

Il est temps de se réveiller et de revenir à une appréciation plus saine de nos besoins. Ce toucher à tout, sans jamais terminer, n'est pas faire quelque chose de durable ! — et votre œuvre ressemble assez à ces maisons hâtivement commencées : qui à peine finies sont déjà des ruines.

Nous apprenons qu'une plainte en règle a été déposée au parquet de Tunis, contre certaines personnes qui ont fait voter, lors de l'élection de la Chambre d'Agriculture, des individus, pour plusieurs électeurs agriculteurs absents de Tunis, qui certifient n'avoir pas voté.

Nous ferons connaître à nos lecteurs le résultat de cette plainte.

Notre correspondant de Sousse, nous écrit :

UNE VILAINE AFFAIRE

Pourquoi sous la sainte lumière
Voit-on des actes si hideux
Qui font expirer la prière
Sur les lèvres du malheureux ?

Vous avez promis, dans votre dernier numéro, de tenir vos lecteurs au courant de la vilaine affaire qui s'est passée à Sousse, il y a quelque temps, entre un fonctionnaire de notre ville et... un garçon de café.

Cette affaire que les journaux résidentiels Soussiens ont plongée dans un profond silence, nous allons, nous, essayer de l'éclairer au grand jour, afin de lui donner toute la publicité qu'elle doit avoir ; car, il est inadmissible que dans un pays, placé sous le protectorat de France depuis onze ans, un fonctionnaire, au lieu de donner l'exemple de l'honnêteté et de la bonne conduite, soit lui-même le premier à violer... les lois françaises tant respectées aujourd'hui par les Arabes mêmes.

L'acte honteux que vient de commettre le libidineux fonctionnaire de Sousse est indigne même de Behanzin, l'entêté roi du Dahomey.

Si nous en croyons les bruits qui ne cessent de courir en ville, M. X... aurait, le lendemain de l'opération, et ce, pour faire cesser un scandale dont il prévoit la fin tragique, proposé la somme de mille piastres au pauvre garçon qu'il a essayé de dénaturer par force, la veille. Mais la famille de celui-ci, quoique pauvre, ayant estimé plus cher son honneur et celui de son enfant, a déposé une plainte au parquet.

En attendant, M. X... jouit, comme par le passé, de son entière liberté et conserve toujours une place qu'il est indigne d'occuper.

Qu'attend-on donc pour le révoquer ?

Est-ce que, dans ce pays, tout est permis aux amis du Résident ? se demandent certaines gens et des plus haut placés encore.

Nous ne pouvons l'admettre, bien qu'on ait laissé prendre la poudre d'escampette au sieur Delsaut.

Nous espérons que, comme nous, la justice française répondra : non et que le Tribunal devant lequel comparaitra le sieur X... lui fera une juste application des lois.

Ce serait une bonne leçon aussi bien pour cet individu que pour tous ceux — très nombreux à Tunis — que l'exemple de Sodome et de Gomorre n'a pu corriger.

LE CHOLÉRA

Nous écrivions le 24 juin dernier :

Tous les journaux nous ont annoncé que le choléra commençait à faire des victimes à la Mecque.

Le gouvernement s'en est-il inquiété et des mesures en conséquence ont-elles été prises ?

Il ne manquerait plus à la Tunisie, que le choléra avec les Chambres de Commerce et d'Agriculture que nous avons l'heur de posséder.

Et le 8 courant :
« Une légère épidémie de diarrhée cholériforme — qu'il ne faut pas confondre avec le choléra d'importation — sévit en ce moment à Tunis. Nous ne saurions trop engager la population à prendre certaines mesures sanitaires afin d'en empêcher la propagation.

Le quartier juif devrait être surtout l'objet de l'attention de la police qui doit veiller à ce que toutes les maisons soient blanchies et nettoyées. »

Aujourd'hui, à quoi bon le cacher. Le choléra est à Tunis, il a été officiellement reconnu. Plusieurs personnes ont été enterrées le jour de leur décès, quelques-unes même six ou sept heures seulement après avoir rendu le dernier soupir.

Il ne s'agit pas, en l'occurrence de s'endormir. La municipalité et la police doivent veiller à ce que les arrêtés qui sont pris en vue d'empêcher la propagation du choléra soient strictement observés. La municipalité doit en outre faire tenir aux indigents non seulement des désinfectants mais encore les remèdes nécessaires. Elle doit en outre se préoccuper pour le cas où elle aurait besoin de baraquements afin d'y loger les malades.

Ces baraquements devraient être installés assez loin de la ville, dans un endroit très aéré.

Nous avons dit !

NOS PROMENADES

Il faut avoir du courage, pour aller constater l'état des promenades, qui existent à l'état embryonnaire autour de Tunis, par le temps qui court et, encore, si je pouvais espérer : que mes observations soient entendues, j'aurais au moins l'illusion de pouvoir devenir un bienfaiteur de l'humanité et je poserais ma candidature au prix de Montlyon. ou bien encore je briguerais une médaille de sauvetage, en argent, de la dernière classe et avec le temps bien longtemps, après ma mort, mes arrières-petits enfants assisteraient avec un air de circonstance à la pose de la première pierre du piédestal, qui serait destiné à supporter mon buste en qualité de bienfaiteur de l'humanité (bis repetita placent).

Ceci étant posé, comme on dit à l'académie, j'entre dans le sujet, et, avec douleur, je constate que j'ai prêché dans le désert, en effet dans deux articles, j'en signalai l'état repoussant, au point de vue de l'odorat, de la route qui mène de la Porte Bab-el-Khadra, à l'hôpital du Belvédère et de celle qui conduit de la même porte au cimetière du Belvédère, et je disais : Prenez garde ! vous avez un foyer d'épidémie, que vous entretenez avec complaisance en autorisant l'arrosage avec l'eau d'égoût, il me semble MM. les vice-présidents de la Municipalité et vous-même Municipalité, que je suis en droit de vous demander qu'avez-vous fait ?

La réponse est facile à donner et pour éviter la peine, je vais m'efforcer de contenter les curieux qui attendront longtemps, ce que vous pourriez bien avoir à dire.

Depuis les fortes chaleurs, je n'ai pas osé affronter vos routes poudreuses et l'ombre rare de vos arbres assoiffés à l'heure de midi, aussi, ai-je changé mes heures de promenade et me suis hasardé la nuit, au risque de ma vie (consulter la *Dépêche Tunisienne*, attaque des voitures sur la route Bizerte). Eh bien ! sur la route de l'hôpital du Belvédère, j'ai été forcé de reculer épouvanté, devant l'odeur, qui vient du fossé, qui longe le cimetière arabe et qui vous donne comme un relent capable de vous faire croire : que tous les cadavres de cette dernière demeure ont quitté leur tombe pour danser une ronde infernale, et cette puanteur vient des fossés qui longent la route et qui traitent à plein bord l'eau d'égoût, on n'arrose plus le jour on profite des ombres de la nuit, pour empestier ce quartier. Je vous le répète cet état de choses ne peut pas durer, il est nuisible à la santé publique et vous pouvez être la cause d'épidémies sérieuses, la caserne d'artillerie, et l'hôpital du Belvédère lui-même, sont exposés en première ligne pour profiter de toutes les mauvaises odeurs, on n'enverra bientôt plus les malades à l'hôpital pour les guérir, mais on les y entassera pour les achever.

Allons, pendant qu'il est encore temps changez tout cela.

JARDIN D'ESSAIS ET D'EXPERIENCES DE L'ETAT

DÉFONCEMENT A LA VAPEUR

Nous apprenons avec plaisir que les travaux du Jardin d'essais et d'expériences de l'Etat sont commencés.

M. Th. Piltter profite de cette occasion pour inviter MM. les colons et agriculteurs, ainsi que les nombreuses personnes qu'intéresse la question, si vitale pour ce pays, de l'Agriculture, à venir se rendre compte *de visu*, de l'énorme amélioration qu'apporte aux terrains de culture, et par suite aux plantations de vignes, arbres, pépinières, etc, la perfection du travail exécuté par son matériel spécial, et unique en Tunisie, de défoncement à la vapeur.

Ces travaux sont commencés et pour être agréable aux colons nous les informons que dimanche nous expérimentons toute la journée.

Tous les renseignements seront donnés par le directeur de la Succursale à Tunis, 19 rue du Portugal.

Rappelons que les omnibus faisant le service de la Villa des Fleurs conduisent tout près du Jardin d'essais et d'expériences.

Départs à Tunis en face l'ancienne Poste, avenue de France.

Le matin 8 h., le soir 4 h. 1/2 et 5 h. 1/2, le retour 7 h. soir.

Jardin du Café du Cercle

Nous apprenons avec plaisir que M. Donnelly, le sympathique violoncelliste de la troupe des Dames Franco-Russes donne, samedi 30 courant un concert à son bénéfice, avec le concours de tous ses camarades.

Le talent de M. Donnelly est assez apprécié à Tunis, pour assurer à l'heureux bénéficiaire une bonne recette, car tous les amateurs de bonne musique voudront entendre le bénéficiaire dans « Poète et Paysan » de Suppé et dans le Nocturne n° 2 de Chopin.

AVIS AU PUBLIC

La Société de la *Minoterie, Huilerie et Glacière* de Bab-Aleoua a mis en vente, à partir du 15 juin courant, la *Glace artificielle* au prix de 10 fr. les 100 kilogr.

Grande Epicerie Marseillaise

Rue Sidi-bou-Saïd
en face le Marché. — LA GOULETTE
M. CORVASIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle trouvera chez lui pendant toute la saison d'été les produits alimentaires des premières marques ainsi que vins fins et liqueurs de différentes provenances.
Arrivage de fromages et beurre frais par tous les courriers,
Maison de gros et détail

CAFÉ-HOTEL-RESTAURANT

RUE SAINT CYPRIEN. — LA GOULETTE
M. Dominique a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté de grandes améliorations dans son établissement de café-hôtel-restaurant sis à La Goulette, rue Saint-Cyprien (1^{er} étage),
repas pour nocés et banquets
service à la carte
cuisine française — diners sur commande
pension bourgeoise
PRIX MODÉRÉS

AGENCE AGLOT

6, Rue de Rome
SERVICE des BAGAGES
de la Goulette-Tunis vice versa

Opérations de douane, consignation, commission, expéditions en grande et petite vitesse.

ABSINTHE SUPÉRIEURE

"PERNOD FILS"

Informé que son produit est depuis quelque temps l'objet de nombreuses fraudes, la Maison PERNOD FILS, de Pontarlier (Doubs) et Couvet (Suisse), fondée en 1805, voulant mettre ses clients en mesure de contrôler l'authenticité de sa marque, a pris la décision suivante :

« Les expéditions de "PERNOD FILS" en fûts à destination de l'Algérie et de la Tunisie sont supprimées. »

En conséquence, le produit de la Maison n'est plus expédié qu'en litres et demi-litres, et les marques bien connues dont ceux-ci sont revêtus doivent être franches de toute altération.

Le consommateur ne devra donc accepter comme renfermant de véritable "PERNOD FILS" que des bouteilles revêtues d'étiquettes non défraîchies et de cachets non détériorés. Toutes étiquettes et tous cachets ne remplissant pas ces conditions devront être envisagés comme suspects et comme abritant des contrefaçons.

Représentant : Léon GUÉRIN, 12, rue de Hollande. — TUNIS.

HOTEL DE L'ISÈRE

TUNIS. — 49, rue Al-Djazira.
APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉES
à la journée et au mois
Prix modérés — Service soigné

Avant de faire ses achats ne pas manquer de visiter le

Petit Bazar Parisien

17, Rue des Maltais. — TUNIS.
Ombrelles et Parapluies
Cannes et Cravates. — Parfumerie
Quincaillerie
Lampisterie. — Vannerie. — Verrerie
Faïencerie. — Bonneterie
Mercerie
Articles de Bureau, de Cuisine, de Fumeur
Jouets d'Enfants.
Objets de luxe et de fantaisie
Orfèvrerie Christople, etc.

Tous les prix sont marqués en chiffres connus et défiant toute concurrence. — Entrée libre.

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)
Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis ; — Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gitages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins des maçonneries.
Agent pour la Tunisie : J. FORTI.

COMPAGNIE L'AIGLE

S anonyme d'Assurances à Primes fixes contre l'incendie
Agent général pour Tunis et la Tunisie
Raymond VALENSI ; Bureaux, rue Al-Djazira, 41. — TUNIS.

Château-de-Pont (France)
et Domaine d'Hassen-Bey (Tunisie)

A.-H. D'ESPAGNE

Vins de Côteaux supérieurs garantis ; de toutes sortes (blancs et rouges) par grands et petits fûts.

EAUX-DE-VIE

de vin et de Marc

Adresser les commandes : au dépôt, 51 rue Sidi-el-Khaddar (dans la rue de la Sebka).

Les commandes importantes peuvent être adressées directement à M. d'Espagne, Mornag

AU CHATEAU D'EAU

Nos lecteurs apprendront sans nul doute avec beaucoup d'intérêt qu'un de nos compatriotes tunisiens, bien connu du Tout-Tunis gourmet, vient de reconstituer, au pied même de son ancien emplacement, le charmant et coquet établissement qui s'appelait et s'appelle encore aujourd'hui **LE CHALET DU CHATEAU D'EAU**.

M. HENRI JOUANNAUD, son propriétaire, n'a rien négligé pour s'attirer par toutes les dispositions possibles la bienveillance du public qui voudra bien l'honorer de sa visite.

L'ouverture est fixée au dimanche 24 juillet.

ENTREPOT et MAGASINS GENERAUX de TUNIS

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}
Bureau : 10, rue Es-Sadikia

Magasinage de toutes marchandises. — Réception des marchandises arrivant par chemin de fer ou par voie de mer. — Avances des droits de douane sur les marchandises importées. — Avances d'espèces aux négociants sur les marchandises déposées dans les Magasins et dont ils justifieront la propriété. — Avances d'espèces sur produits agricoles expédiés par les soins des Magasins en France, pour y être vendus à ordre sur les places de Marseille et du Havre. — Récépissés. — Transit. — Expédition.

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}, banquiers. — Bureaux : 10, rue Es-Sadikia.
Dépôts, Chèques, Coupons, Ordres de Bourse, Lettres de crédit, Escompte, Recouvrements sur France et Etranger, Bons de Caisse.

22. - Rue d'Italie. - TUNIS

Grande Epicerie Orientale

AIMÉ EYRIÈS

Maison française la plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits.

Grand arrivage de fromages et beurre frais, à tous les courriers.
DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

LA CHOCOLATERIE DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOT POSTE FRANÇAIS A GRANDE VITESSE
Agences principales : TUNIS, RUE SAÏDIA - LA GOULETTE, QUAI DU CROIX
Départ de la Goulette

Lundi A 10 heures du matin : pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse, La Goulette, Ville de Bone.
A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Ville d'Oran.
Mercredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Lou Cettoni.
Vendredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette, Ville de Rome.
Samedi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Kleber.
A 11 heures du matin : pour Bizerte, La Calle, Bone, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger, Bastia.

L'Agent principal : A. CAMBIAGGIO.

Demandez partout

APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

La Banque Tunisienne de Prêts sur gages, propriétaire des Monts-de-Piété de Tunisie, concédés par décrets beylicaux, délivre des bons de caisse dont la valeur est représentée et garantie par les avances sur gages effectués par le Mont-de-Piété de Tunisie

TAUX DES INTÉRÊTS

Bons à trois mois, 3 0/0 par an ; bons à six mois, 4 0/0 par an ; bons à un an, 5 0/0 par an ; bons à deux ans, 6 0/0 par an.

Les intérêts sont payables par trimestre échu.
S'adresser à TUNIS à la direction des Monts-de-Piété de la Tunisie, 28 rue d'Italie, au premier étage ; et au Mont-de-Piété de Tunis, cité Samama.

VILLA DES FLEURS

ETABLISSEMENT DE PLAISANCE

à 10 minutes de Tunis, Route de l'Ariane, près le Jardin d'Essai

Salons pour nocés et banquets

Déjeuners et diners sur commande — Casse-croute à toute heure
JEUX DIVERS — TIR FLOBERT — BALANÇOIRES

SERVICE RÉGULIER D'OMNIBUS TOUS LES JOURS

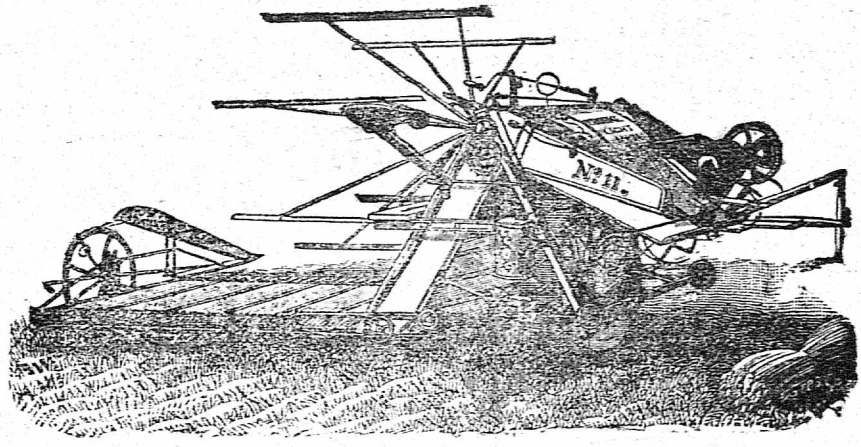
La semaine : 4 1/2 et 5 1/2 s. — Le dimanche : 3, 4, 5 et 6 h. s.

20 centimes par place
En dehors de ces heures l'omnibus est à la disposition du public

FAUCHEUSES & LIEUSES

de la maison américaine MAC CORMICK

TARARES
français



BATTEUSES
anglaises

S'adresser chez M. BLANC, machines agricoles, Fondouk Boulakia à Tunis

SOCIÉTÉ J. et A. PAVIN DE LAFARGE

Propriétaires des Carrières et Usines du TEIL
(Lafarge Soullier-Brunot) de Ruas (Société anonyme Clère) et de Meysse (Ardèche)
CAPITAL SOCIAL : 8.800.000 Francs

CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE DU TEIL
Seule marque admise pour les travaux en eau de mer et tous les travaux de l'État et des grandes Compagnies sans exception connue dans le monde entier permettant à cause de l'homogénéité résultant de sa fabrication en grandes masses (1000 tonnes par jour environ) des dosages réduits.

CIMENT PORTLAND LAFARGE GRIS ET BLANC
Spécialité pour dallages sur place, trottoirs, enduits, cuves, etc.

CIMENT A PRISE PROMPTE (GRENOBLE)
Qualité supérieure spéciale pour moulages et travaux délicats.
MATÉRIAUX ARTIFICIELS EN CEMENTS PORTLAND LAFARGE COMPRIMÉS
Dalles de toutes dimensions, carreaux de toutes sortes, représentation de M. Lauzun pour les carreaux lithoïdes. — Tuyaux pour conduites d'eau (75 0/0 d'économie sur les tuyaux en fonte briques en ciment et en chaux hydraulique. — Pierres artificielles, balustres, escaliers livrés longtemps après la fabrication.

Pour toutes commandes, demandes de renseignements, s'adresser à M. SCHWICH, ing^r civil des mines à l'usine de MM. J. et A. Pavin de Lafarge, rue Es-Sadikia, en face la gare française où se trouvent les bureaux

GRAND BAZAR TUNISIEN

Maison Universelle

A. BEUCAINE & C^{IE}

rue Al-Djazira. — TUNIS

ENTRÉE LIBRE TÉLÉPHONE PRIX FIXE

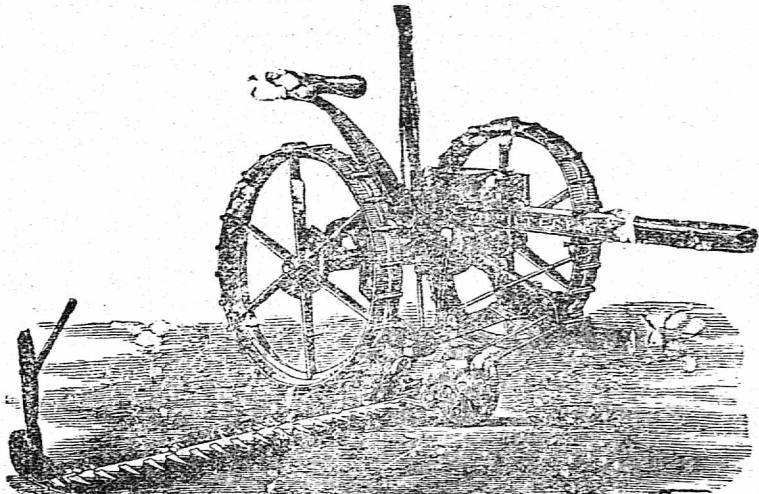
Bijouterie — Horlogerie — Orfèvrerie Christoffe
Articles d'éclairage, de ménage et de voyage — Parfumerie — Brosserie — Vannerie
Maroquinerie — Faïences — Porcelaines — Verrerie — Cristaux
Mercerie — Bonneterie — Lingerie — Chaussures — Confiserie — Conserves
Vins — Liqueurs

EXPÉDITIONS DANS L'INTÉRIEUR

FAUCHEUSES WOOD ACIER

pour deux bœufs et pour deux chevaux

Renseignements et Prix sur demande



Renseignements et Prix sur demande

S'adresser : 19, rue de Portugal, 19, immeuble de la Compagnie Algérienne, à M. P. HANIN, directeur de la succursale de la Maison Piltier.

Compagnie générale des

BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD

SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

AGENCE DE TUNIS
SERVICE RÉGULIER

Le vapeur français VILLE DE LILLE capitaine LANGHETÉE attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 27 juillet, repartira le 30 du même mois pour Alger, Bordeaux et Dunkerque.
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danes, L'Agent, A. MODIGLIANI.

Ciments supérieurs

THORRAND et C^{ie}

à Voreppe, près Grenoble (Isère)

Spécialité de Travaux en ciment. — Cuves en ciment, garanties. — Canalisation de tous diamètres et à fortes pressions. — Dallages. — Fabrique de Carreaux en Ciment comprimé — Chaux hydraulique d'Hammam-el-Lif.

Pour les commandes, s'adresser à M. F. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunis.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital : 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à termes — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

AVIS AUX AGRICULTEURS

La Société de la Minoterie, Hulerie et Glacière de Bab-Aleoua achète les céréales à des prix défiant toute concurrence : en outre, elle vend du son au prix de 7 fr. les 100 kilogr. et des semences de première qualité.

achat et vente

D'OBJETS MOBILIERS

LITERIE EN LOCATION

E. COLLOT

32 et 34, rue Al-Djazira. — TUNIS
Dépôt au Marché Libre,

PIANOS ET MUSIQUE

Vente et location de Pianos entièrement neufs

des meilleures manufactures de France. A. DUMAS, fournisseur de la maison Royale de Portugal.

LISTZ. — EVRARD. — MULLER, etc.

Accords et Reparations

Prix modérés

PAUL MERLE

TUNIS. — 47, rue Al-Djazira — TUNIS

LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES

A. DISLAY

Pharmacien Chimiste Diplômé
59, avenue de la Marine, 59.

TUNIS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Man spricht deutsch. — English spoken
TÉLÉPHONE

Cie de Navigation Mixte

C^{ie} TOUACHE

Société anonyme au capital de 6,730,500 fr.

AGENCE DE TUNIS

Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.
Le Vapeur KABYLE capitaine AZIBERT partira directement pour Marseille samedi 30 juillet 1892, à 5 heures du soir.

Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille
Deuxième classe, 60 fr. — Troisième classe, 30 fr., avec couchette et nourriture
Pont 20 francs ; sans nourriture

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis, 28 rue d'Italie, à la Goulette, quai Charles-Quint.

A la Grande Maison de Tunis

M. A. ZERVOS prévient sa nombreuse clientèle que son magasin sis rue des Maltais, sera transféré le 24 juillet dans la rue d'Italie, 9, pour cause d'agrandissement.

A cette occasion, les marchandises de la saison d'été, sont vendus avec un grand rabais.

APERÇUS DE QUELQUES ARTICLES

Lainages fins.
Mousselines en laine couleur.
Zéphir.
Satinettes.

Lainage crème.
Tassorts et confections, pour hommes et enfants, de la saison d'été et divers articles, etc., etc.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR CIVIL
RUE AL-DJAZIRA, 41 - TUNIS.

ENVOI DE CATALOGUES SUR DEMANDE

Demandez partout

MATERIEL AGRICOLE

MOISSONNEUSES LIEUSES
FAUCHEUSES
BATEUSES A VAPEUR
HERSES
CHARRUES EN TOUTS GENRES
CONCASSEURS, TRIEURS
POMPES EN TOUTS GENRES.

BATTEUSES A MAIN,
TRIPOTEUSES
PRESSES A FOURRAGES
A MAIN
ET A VAPEUR
BRABANTS

LE DÉCAUVILLE
CHARRON DE FER
PORTATIF
APRES
L'AMANNIERS
INSTANTANÉ
TOUT FER ET ACIER
B-S-Q-B

MATERIEL VITICOLE

FERS - ACIER - PLANCHES

MACHINES A VAPEUR

FOUDRES
DE LA MAISON MESTRE
DE CETTE
TOURNEAUX EN FER
MI-MUIDS

APPAREILS HYDRAULIQUES
OSUES

MACHINES
A VAPEUR, TREUILS
TURBINES GIRARD
LOCOMOTIVES ROUTIÈRES,
POMPES CENTRIFUGES,

MOTEURS
A GAZ, A PÉTROLE
ET A AIR
CARTON CUIR
TUYAUX MÉTALLIQUES
TUYAUX EN FONTE ETC.

MATERIEL VITICOLE

FERS - ACIER - PLANCHES

MATERIEL VITICOLE

POMPES A VINS,
PRESSEURS, FOULOIRS
ACCESSOIRES
POUR CUVES

MATERIEL VITICOLE
DE LA MAISON
VICOURD
DE NIMES

INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES & TÉLÉGRAPHIQUES

PENSION ET REMISE VENTE ET ACHAT DE CHEVAUX

Jean PACE

Rue de Constantine

ancien marché aux fèves

J. PAILLOU

Breveté, Diplômé

bandagiste, Orthopédiste

APPAREILS POUR COXAGLES, MAL. DE POT T

Corsets, Jambes, Béquilles, Gouttières
CEINTURES POUR DAMES, BAS-VARICES
Fauteuils et Voitures pour malades et blessés

54, avenue Bab-Djedid, 54

Une dame est attachée spécialement à la Maison pour prendre les mesures aux dames.

Adresse télégraphique : ORTHOPÉDIE, TUNIS.

Alcools et Vins

de toutes provenances
LIQUEURS DE MARQUES

Spécialité de vins de Tunisie pour familles

GROS ET DÉTAIL
rue de Norwège, près la salle des ventes
TUNIS